

Parlons Vélo ! Municipales 2020

La Chapelle-d'Armentières (59930)

Premier tour

– le 07/06/2020 –

Action n°1

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le comité vélo se réunira 2 fois par an dont une fois avec les techniciens de la MEL.

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) qui animerait le comité vélo. Il peut s'agir aussi d'un comité des mobilités actives (marche, vélo, personnes à mobilité réduite)

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Dans un premier temps nous créerons une délégation "Mobilités douces/ accessibilité aux personnes en situation d'Handicap" qui répond en partie à l'action 1. Ensuite nous verrons les possibilités offertes.

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Un état des lieux complet de la circulation chapelloise est prévu. Il prévoit de cibler les points de blocage et les difficultés afin de pouvoir les corriger au plus vite. Cet état des lieux a aussi pour objectif de définir les aménagements à réaliser en priorité pour sécuriser la pratique du vélo sur la commune.

Un élu sera référent et nous rendrons compte de l'avancée de ces travaux.

Action n°2

Affecter un pourcentage du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

La mise en place d'un budget participatif annuel fait partie de notre programme

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Dans un premier temps, nous avons prévu la création d'un conseil municipal des jeunes doté d'un budget et qui pourra rentrer dans ce cadre là.

Dans un second temps, nous n'excluons pas d'apporter notre soutien à des initiatives de quartier qui pourraient avoir du sens.

Action n°3

Créer un réseau express vélo sur l'axe Armentières Lille, comprenant la rue Léon Beauchamp comme l'avait déjà proposé le conseil municipal à la MEL, lors de l'enquête publique sur les transports du futur.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

En partenariat avec la MEL

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Nous souhaitons que le réseau cyclable chapellois soit cohérent. Plus il sera cohérent et plus il incitera les futurs utilisateurs à franchir le pas. Les cheminements doux seront au cœur de notre projet.

Action n°4

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route Nationale et ainsi supprimer l'effet entonnoir à certains endroits qui oblige les cyclistes à se rapprocher dangereusement des véhicules motorisés.

Rue Nouvelle, rue Léon Beauchamp et début de la rue Marle (devrait être fait avant les travaux sur le pont supérieur car le trafic automobile risque d'être dévié vers la rue Léon Beauchamp).

Rue Kennedy, la zone 30 n'est pas souvent respectée et les chicanes sont dangereuses pour les cyclistes, l'espace existe pour créer des pistes cyclables

Aux ponts supérieurs et inférieurs (pont sur la A25 rue Kennedy, pont supérieur après le carrefour Ringot, ponts reliant La Chapelle d'Armentières-Armentières-Erquinghem Lys en surélevant les bandes au niveau des trottoirs)

Sur la M222, de la rue Ponchelle Porée à la ZI et prolongement jusqu'à Bois Grenier

Aménagement d'une voie verte à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée sur tout son trajet.

Ne pas oublier l'entretien régulier des pistes et bandes cyclables (boue, feuilles, végétaux, débris de verre, gravillons, neige) pour éviter les crevaisons et les chutes. L'achat de matériel peut être intercommunal.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

En partenariat avec la MEL et l'ADAV

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Il faudra travailler sur la faisabilité de ces points avec la MEL.

Action n°5

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : par exemple de la Choque vers la ZI par la rue Léon Beauchamps, la rue Omer Olivier, la Pléiade, rue Kennedy

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

En partenariat avec la MEL et l'ADAV

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Nous sommes prêts à un travail avec la MEL et l'ADAV sur le sujet.

Action n°6

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Vers Armentières et Erquinghem Lys au niveau de la rue Nouvelle, la rue Léon Beauchamps et le début de la rue Marle

Vers Bois Grenier sur la M222 (voir actions 4 et 8)

Vers Fleurbaix sur la M22B.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Il est impensable aujourd'hui de ne pas réaliser ces connexions lorsque celles-ci sont techniquement réalisables.

Action n°7

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des ronds-points Ringot et rue Nouvelle pour le passage des cyclistes.

En plus, compléter de passages vélo parallèles aux passages piétons sur tous les axes du carrefour du contournement vers Houplines

Les cyclistes ont des difficultés à se positionner dans les ronds-points à cause de la pression d'automobilistes qui veulent absolument doubler à droite ou à gauche.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Action prioritaire, il y a déjà eu des décès à Ringot.

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Aucun réaménagement routier ne pourra être entrepris sans la prise en compte des cyclistes dans l'élaboration des nouveaux projets.

Action n°8

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Créer une piste cyclable continue entre La Chapelle d'Armentières et Bois-Grenier sur la M222 dont le passage du pont de l'A25 (voir actions 4 et 6). Ce projet peut faire l'objet d'un dépôt de candidature au plan national vélo entre le 1er février et le 31 mai 2020, en concertation avec la MEL. Pour plus d'information, consulter le site vélo et territoires <https://www.velo-territoires.org/actualite/2019/12/20/deuxieme-appel-a-projets-continuites-cyclables-lance/>

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

En partenariat avec la MEL et l'ADAV

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Nous sommes prêts à participer à cet appel à projet, dès notre élection, avec votre appui.

Action n°9

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Limiter l'accès aux quartiers de la Pléiade, de la Hallerie, des Sculpteurs, rue Kennedy aux riverains, aux livraisons et aux cyclistes

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

L'état des lieux de la circulation chapelloise doit nous permettre de nous baser sur des éléments fiables et factuels des habitudes actuelles. Il nous permettra à terme de disposer d'un outil d'aide à la décision qui devra nous permettre le cas échéant de réglementer différemment la circulation si besoin. Les lotissements ne doivent plus être des échappatoires ou des "gagnes-temps" par rapport aux grands axes. Certains éléments de signalisation ne sont pas non plus respectés par les automobilistes. Nous renforcerons également les contrôles.

Action n°10

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Partage de la chaussée de la rue Omer Olivier sur toute sa longueur entre piétons, cyclistes et automobiles.

Limiter l'accès aux petites routes de campagne aux riverains, aux dessertes locales et aux cyclistes (rue des Glattignies, rue du Bois, rue Saint Jacques)

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Les actions à venir devront rester dans un cadre légal. Interdire l'accès de certaines rues à tous ne semble pas envisageable, ni même raisonnable dans une certaine mesure. Cependant, la circulation doit être repensée dans sa globalité pour arriver à des éléments de détails et des actions concrètes. On circulera mieux à vélo à la Chapelle en 2026 qu'en 2020.

Action n°11

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Généralisation des zones 30 dans tous les quartiers résidentiels dont les anciens (Schweitzer, Claude Bernard...) et même création de zones de rencontre limitée à 20km/h ou de rues à vélo où le cycliste ne peut être doublé par une automobile car la rue est étroite (exemple rue Schweitzer encombrée de véhicules en stationnement et toutes les rues à double-sens cyclable)

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

L'action a du sens et mérite à être étudiée mais avec un partage et une acceptabilité des riverains.

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Il n'y a pas de sens, dans un tissu périurbain comme le notre, à généraliser l'ensemble de notre agglomération à 30 km/h. Cependant, nous souhaitons faire diminuer la vitesse des voitures à certains endroits stratégiques comme entre le Parc et Wez-Macquart par exemple.

Action n°12

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Double- sens cyclable sur toutes les rues à sens unique (rue du Docteur Schweitzer, rue Lavoisier, rue Boileau, début de la rue Robert Schuman, extrémité de la rue du Maréchal Delattre de Tassigny...)

Aménager les carrefours équipés de feux de circulation (2 au Bourg, 1 à Wez Macquart) de sas vélo si absents et de cédez le passage cycliste.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

En partenariat avec la MEL et l'ADAV

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Travail à envisager avec la MEL et l'appui de l'Adav

Action n°13

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Oui et Non, 8 groupes scolaires à LCA (5 publics et 3 privés), autant de cas particuliers à étudier.

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

C'est impensable et inimaginable compte tenu de la physionomie de la commune. D'autres pistes pourront être étudiées pour sécuriser ces zones aux heures sensibles. Chaque cas est à étudier.

Action n°14

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux arrêts de bus sur le trajet de la Liane et sur la nouvelle ligne de bus (gare d'Armentières-ZI La Chapelle Bois Grenier), notamment rue Marle, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

En partenariat avec la MEL et l'ADAV

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Il faut étudier plus finement si il existe un besoin en la matière et répondre éventuellement à ce besoin aux endroits qui auraient du sens.

Action n°15

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Et aussi au stade, à l'école de musique, les salles polyvalentes sans oublier les commerces de Wez Macquart et de La Choque.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Nous souhaitons aller plus loin en favorisant lorsque c'est possible, l'installation de vrais garages à vélo, où les vélos seraient au sec, dans les endroits où ça a un sens : complexe sportif, salles communales, etc.

Action n°16

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Est-ce de la compétence de la commune?

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Ce n'est pas le rôle de la commune. Cependant, certains immeubles de la Rue de Rio, inaugurés en 2017, en sont déjà pourvus.

Action n°17

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Faisabilité à étudier au cas par cas et à calibrer correctement. Nous y sommes ouverts si il y a un vrai besoin.

Action n°18

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Faisabilité à étudier avec la MEL.

Action n°19

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

L'idée est bonne, cependant, cette disposition peut-elle devenir opposable dans le cadre du PLU ?

Nous inciterons les bailleurs sociaux à développer ces initiatives.

Action n°20

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Nous avons rencontré des techniciens de collectivités voisines où cette offre est déjà disponible. Il faut en étudier la faisabilité et ne pas faire doublon avec les offres de la MEL.

Action n°21

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

A étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentérioise

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

En partenariat avec la MEL

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Le V'Lille doit être par exemple développé partout sur la Métropole et pas uniquement sur les grandes villes comme Lille, Roubaix ou Tourcoing.

Action n°22

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

A étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentérioise

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Nous ne sommes pas contre cette idée mais qui n'aurait probablement pas beaucoup de sens sur La Chapelle. Nous soutiendrons l'initiative si elle doit se développer sur Armentières.

Action n°23

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

C'est dans notre programme

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Cette action existait déjà à la Chapelle dans les années 90. Nous sommes favorables à la remettre en place et au plus vite.

Action n°24

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

C'est dans notre programme

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Nous sommes ouverts à l'idée, il faut cependant la calibrer de manière raisonnable et réfléchie.

Action n°25

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Bonne idée, on prend..

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Pourquoi pas si l'Adav est prête à nous aider.

Action n°26

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

A étudier avec le personnel communal avant de s'engager

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Je ne m'engage pas pour le personnel communal sans le consulter en amont et sans avoir un travail constructif avec lui.

Certaines missions pourront peut-être rentrer dans ce cadre mais il sera impossible à priori de généraliser un tel dispositif.

Action n°27

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de commentaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Pas de commentaire

Action n°28

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Trop tôt encore, mais à reprendre par la délégation had-hoc par la suite ou le conseil municipal des enfants

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Nous soutiendrons des démarches avec les associations de parents d'élèves qui en feront la demande.

Action n°29

Créer une "journée sans voiture".

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de notre compétence

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Impensable avec une commune aussi étalée que la notre et sans vrai centre-ville.

Action n°30

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Répression oui par notre police municipale après campagne de sensibilisation

Systématiquement, non...

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Protection plus systématique des trottoirs.

La répression systématique semble cependant impossible.

Action n°31

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.
Et aussi sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Action prioritaire

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Nous y sommes ouverts. Un travail partenarial avec l'Adav pourra être envisagé.

Action n°32

Inciiter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : - Mise en place du forfait mobilité durable, mise en place du plan mobilité dans l'entreprise
- Proposer des challenges intra/inter-entreprises (exemple challenge métropolitain du vélo organisé par la MEL en mai) pour sensibiliser les employeurs et les employés aux gains économiques, à l'impact sur les rejets de CO2, aux impacts sur la santé et le stress.

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Pas de la compétence communale

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Ce n'est pas de la compétence de la municipalité.

Commentaires généraux

Christophe Deronne (UNIS POUR LA CHAPELLE D ARMENTIÈRES)

Merci pour la réunion préalable d'échange constructive avec l'ADAV.

On est en phase avec les évolutions impérieuses pour la valorisation de la marche et du déplacement en vélo en ville mais il convient au préalable d'amener la population à une prise de conscience lors des différents ateliers de citoyenneté. Donc une politique impulsée par étapes pour assurer la réussite du changement de comportement.

Bonne continuation à vous

Christophe Deronne , pour la liste "Unis pour la Chapelle d'Armentières"

Damien Braure (Ensemble pour la Chapelle d'Armentières)

Dans le cadre du mandat qui s'achève et dans le cadre de la campagne électorale, nous avons rencontré une multitude d'acteurs.

Aujourd'hui, les préoccupations environnementales mais aussi les gains économiques poussent de nouveaux utilisateurs à s'orienter vers le vélo.

Il convient aux collectivités (Mairie et MEL) d'accompagner ce développement qui doit être raisonnable et réfléchi mais aussi cohérent et rationnel.

Nous aurons à coeur d'associer l'ADAV dans un travail partenarial qui visera à rendre la pratique du vélo plus facile, plus développée et plus sûre en 2026 qu'en 2020 sur notre commune mais aussi sur toute la métropole où nous ferons entendre cette voix.

Nous avons des souhaits, des idées et des pistes de travail.

Merci aux bénévoles de l'ADAV pour leur implication !

Damien Braure pour la liste "Ensemble pour la Chapelle d'Armentières"